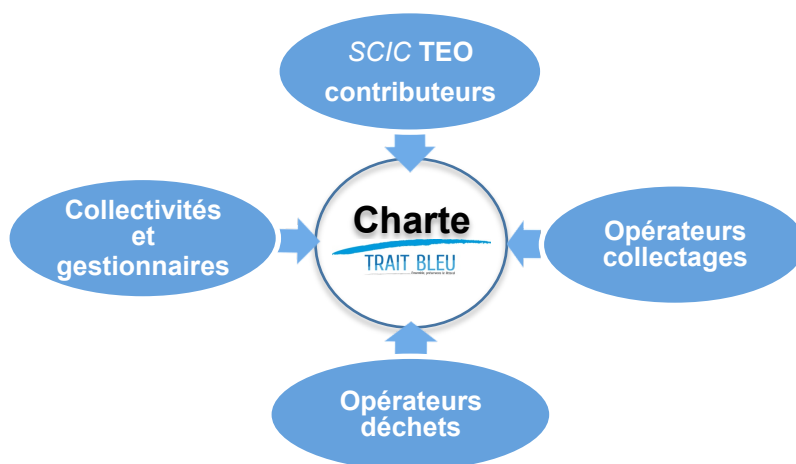


## LA MARQUE D'UN RÉSEAU SOLIDAIRE



La charte « trait bleu » est une marque qui, sur le littoral, a pour **objectif principal** la promotion d'un développement durable en conciliant la préservation de la biodiversité, la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social\*.



### Ses actions :

1. Programmer deux fois par an au minimum un collectage raisonné des macro-déchets échoués sur le littoral.
2. Organiser à chaque fois qu'il est utile des zones de reconquête de paysage et de préservation de la biodiversité.
3. Trier et valoriser au moins 15% les macro-déchets afin de diminuer l'enfouissement ou l'incinération.
4. Favoriser une approche métier par la mise en place de clauses d'insertion dans les appels aux marchés publics et la mise en œuvre de formations répondant à des besoins identifiés.
5. Informer le public des mesures prises pour la préservation de l'environnement.

### Ses critères d'évaluation et de progrès :

1. L'accessibilité des données de collectage sur le site : [www.programmetraitbleu.org](http://www.programmetraitbleu.org)
2. L'étendue des collectages raisonnés ou de biodiversité sur le territoire Charentais.
3. La quantité et l'origine des macro-déchets collectés afin d'améliorer la prévention.
4. Le nombre de clauses sociales dans les marchés publics et les formations permettant une approche métier.
5. L'information et la communication des actions vers les citoyens.

Signatures : Gestionnaire, contributeurs, collectivités, opérateurs :



\* Charte de l'environnement Ordonnance n° 2013-714 du 5 août 2013